

# APPEL D'OFFRES

## COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE 10 MUNICIPALITÉS POUR LA MRC DE MONTMAGNY DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2029

La MRC de Montmagny demande des soumissions pour la Collecte des Bacs roulants (lot numéro 1) et des Conteneurs (lot numéro 2) de Matières recyclables sur le territoire de 10 municipalités et leur Transport. La MRC de Montmagny pourra octroyer un contrat unique pour les deux lots ou des contrats distincts pour chacun des lots, et ce, pour une période de cinq (5) ans, avec deux (2) années d'option de prolongation, à partir du 1er janvier 2025.

Le territoire couvert comprend 10 des 14 municipalités de la MRC, soit : Saint-Just-de-Bretenières, Lac-Frontière, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Sainte-Apolline-de-Patton, Cap-Saint-Ignace, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, ainsi que la Ville de Montmagny.

Les documents de soumission sont disponibles à partir du 04 juillet 2024 sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au numéro de téléphone 1-866-669-7326 ou à l'adresse Internet « <http://www.seao.ca> » et seront assujettis à la tarification de cet organisme.

**Les soumissions seront reçues jusqu'au 12 août 2024, à 11 heures**, heure locale, pour y être ouvertes publiquement, ce même jour, à 11 heures 15 minutes, au bureau de la MRC de Montmagny. Deux modes de transmission des soumissions sont possibles :

- Les soumissions en format papier doivent être déposées dans une enveloppe cachetée avec mention : « Soumission pour le Contrat de Collecte et Transport des Matières recyclables sur le territoire de 10 municipalités pour la MRC de Montmagny du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 ». Elles seront reçues au bureau de la MRC de Montmagny, au 6 Rue St Jean Baptiste E Bureau 300, Montmagny, QC G5V 1J7.
- Les soumissions transmises par voie électronique par le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) sont acceptées, à l'exclusion de tout autre mode de transmission électronique. Les documents doivent être déposés de sorte à ce qu'ils soient chiffrés, transmis, horodatés et sauvegardés sur les serveurs du SEAO avant que la date et l'heure limite de réception des offres ne soient atteintes pour cet avis.

La MRC ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées. Elle se dégage de toute responsabilité quant aux frais déboursés par les soumissionnaires pour la préparation de leur soumission et du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. Tout soumissionnaire doit donc s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents en lien avec cet appel d'offres. Elle se réserve le droit de ne retenir aucune des soumissions reçues si, notamment, elles s'avèrent plus élevées que les taux du marché. De plus, la MRC peut passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la soumission.

Tout soumissionnaire qui modifiera de sa propre initiative l'esprit ou la forme du contenu des présents documents de soumission verra sa soumission automatiquement rejetée. Les soumissions reçues devront être valides pour une période de 90 jours après l'ouverture des soumissions.

Les règles qui suivent visent à uniformiser la présentation des soumissions pour aider les soumissionnaires à préparer un document complet. Ces règles générales s'appliquent sauf si une règle particulière (ou spéciale) est inscrite ailleurs dans les documents de soumission; cette règle particulière s'appliquant alors en priorité.

Pour obtenir toute information administrative ou technique concernant le présent appel d'offres, les fournisseurs doivent s'adresser à Mme Nancy Labrecque, dg, à [nlabrecque@montmagny.com](mailto:nlabrecque@montmagny.com).

DONNÉ À MONTMAGNY, CE MERCREDI 4 JUILLET 2024.

Nancy Labrecque, MBA

Directrice générale et greffière-trésorière